

AGENCE DU PHARE

L'immobilier sur toute l'île de Ré

HONORAIRES

Conformément à la législation : Tous les tarifs indiqués sont donnés honoraires d'agence inclus (HAI) et TVA sur honoraires 20 % comprise.
Les frais notariés et droits de mutation sont à la charge de l'acquéreur et ne sont pas compris dans les prix affichés.
Nos prestations d'évaluation sont effectuées gracieusement dans le cadre de la mise en vente d'un bien par nos soins.

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Taux d'honoraires maximum appliqués :

Immeubles/maisons :	De 0 à 200 000 € : 7 % TTC De 200 001 à 700 000 € : 6 % TTC De 700 001 à 2 000 000 € : 5 % TTC
Terrains :	Si inférieur à 200 000 € : 10 % TTC Si supérieur à 200 000 € : 8 % TTC
Fonds de commerces :	Si inférieur à 150 000 € : 11 % TTC Si supérieur à 150 000 € : 9 % TTC

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Locations saisonnières * :	26 % TTC du montant net revenant aux propriétaires. *Les frais de ménage sont inclus dans les honoraires.
Formule hybride* :	16 % TTC du montant net revenant aux propriétaires, à la charge du propriétaire. *Les frais de ménage sont inclus dans les honoraires.
Les clefs du phare :	Formule liberté : forfait de 45 € TTC par entrée Formule complète : forfait de 60 € TTC par entrée
Les gardiens du Phare :	1 passage mensuel : forfait 40 € TTC/mois 2 passages mensuel : forfait 65 € TTC/mois 4 passages mensuel : forfait 120 € TTC/mois